

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 82-0107/PR/SP modifiant la liste des substances psychotropes figurant aux tableaux I et IV de la Loi n° 171/AN/81 du 9 février 1981 sur les substances Psychotropes.

n° 82-0107/PR/SP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication  
30 janvier 1982

Numéro JO  
n° 1 du 15/03/1982

Date du numéro  
15 mars 1982

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

**VU** la Loi n°171/AN/81 du 9 février 1981 sur les Substances Psychotropes

**VU** le décret n°81-076/PR du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Conformément à l'Article 4 de la loi n°171/AN/81 du 9 février 1981 sur les Substances Psychotropes, les tableaux I et IV annexés à cette loi sont annulés et remplacés par les nouveaux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et communiqué partout où besoin sera.

Par le président de la République p.0., le directeur de cabinet, ISMAEL OMAR GUELLEH.